

COLLEGE ERIC TABARLY  
LES PAVILLONS SOUS BOIS  
N°RNE : 0930100D

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration, régulièrement convoqué le 16 septembre 2019, s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Le nombre de présents à l'ouverture du conseil est de 15. Le quorum étant atteint, M. Bongrand, président du conseil d'administration, ouvre la séance à 18H10. Les représentants des parents d'élèves assurent le secrétariat de séance. Mme BODIN rédigera le compte rendu du conseil.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Bongrand propose l'ajout d'un point 4-Bis à l'ordre du jour concernant « la perception des loyers pour les logements ».

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **2. Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 11 juin 2019**

Les présents n'émettent aucune remarque et le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **3. Délégation de signature**

Monsieur Bongrand informe les membres du Conseil d'Administration de la délégation de signature donnée à madame Dutilleul Costille, principale adjointe ainsi que de la signature des différentes conventions pour l'accueil des stagiaires étrangers.

### **4. Décisions Budgétaire Modificatives (DBM)**

Le Conseil est informé de 4 DBM

- Un don de madame Gendre à l'occasion des 20 ans du Collège
- Un don de l'association sportive
- Une dotation complémentaire du département relative au transport des élèves à la piscine
- Un réajustement de la dotation du département relatives aux frais de chauffage

Ces 4 DBM sont adoptées à l'unanimité.

#### **Point 4 bis : autorisation de percevoir les loyers des logements en cop.**

Les précédentes modalités de perception des loyers prévoyaient qu'ils soient payés directement auprès du département qui reversait ensuite une part au collège.

Le système s'inverse : les loyers seront perçus dorénavant par le collège qui en reversera une part au Département.

#### **5. Mise à jour du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)**

Le Plan de mise en sûreté est peu modifié en soi.

Il s'agit de mettre à jour la liste des enseignants, la liste des élèves sujets à des soins particuliers (PAI ou ULIS par exemple) ainsi que la liste des ressources en premier secours.

A ce sujet, il est à noter qu'il ne reste plus qu'un seul élève ayant bénéficié de la formation aux gestes qui sauvent. L'organisation d'une nouvelle session de formation avec le CVC pourrait être envisagée.

Un exercice d'intrusion sera organisé avant les vacances de la Toussaint.

Le PPMS modifié est adopté à l'unanimité.

#### **6. Modifications du règlement intérieur demandées par l'inspection académique**

Plusieurs modifications de formulation ont été demandées. Elles concernent notamment le « Vivre ensemble », les Remises d'ordre, les cartes de cantine, un numéro de circulaire ainsi que la possibilité de punition relatives à l'usage des téléphones portable dans l'établissement.

La direction ne souhaitant pas faire rééditer les carnets de liaison, ces changements feront l'objet d'une information aux familles sur l'ENT.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

#### **7. Indemnités pour Mission Particulière 2019/2020**

Monsieur Bongrand énonce aux membres du conseil la ventilation des 8 IMP par personne qui les a prise en charge.

Le conseil donne un avis favorable à cette ventilation à l'unanimité.

## **8. Projet de voyage à Venise**

Il s'agit d'un projet porté par 4 enseignants afin d'emmener 2 classes de 5<sup>ème</sup> pendant 4 jours à Venise.

Le projet pédagogique s'articule autour de plusieurs sujets tels que les Arts architecturaux, le système de traitement des eaux et le projet Moïse de construction de digues.

Madame Aknin, professeur.e de français, Monsieur Saint-Hilaire, professeur de physique-chimie, Madame Atangana, professeur.e d'histoire-géographie et Madame Bergues, professeur.e de sciences de la vie et de la terre, prévoient ainsi pour les 5<sup>ème</sup> 2 et 5<sup>ème</sup> 4, la visite de lieux tels que la place Saint Marc ; le palais des Doge et les installations de traitement des eaux.

Le voyage est, pour l'instant, prévu en mars 2020.

Il faut encore sonder les parents afin d'évaluer avec précision le nombre d'élèves participants car cela déterminera le nombre d'accompagnateurs nécessaires.

Pour 45 élèves et 5 accompagnateurs, sur une période de 4 jours compris en les 10 et le 27 mars, avec trajet aller et retour en avion, le budget est d'environ 20 000 euros.

Le financement est constitué d'une subvention Odysée Jeunes, d'une participation du collège et d'une participation des familles estimée à 100 euros par enfant (estimation haute).

Il est rappelé que les estimations sont faites sur fourchette haute, considérant que le bilan sera probablement moindre.

Concernant le projet, le budget, la prise en charge des accompagnateurs et une prise en charge par les familles inférieure à 100 euros par enfant, les propositions ont été adoptées à l'unanimité.

## **9. Questions diverses**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

**Le président du conseil d'administration**

**M. BONGRAND**

**Le secrétaire de séance**

**Mme BODIN**